



Enfant majeur sur les 2 mutuelles de parents divorcés ?

Par **davbet**, le **15/02/2018** à **10:15**

Bonjour,

Notre fils va avoir 18 ans et devenir étudiant à la rentrée prochaine. Il est en résidence alternée actuellement, car nous sommes deux parents divorcés. Actuellement, il est sur la mutuelle de sa maman et aussi sur la mienne.

Lors de ses 18 ans, il va demander son rattachement à mon foyer fiscal. Cela signifie-t-il qu'il ne pourra plus être sur la mutuelle de sa maman mais uniquement sur la mienne ? Le rattachement à la mutuelle d'un parent dépend-il du rattachement fiscal choisi par le jeune (dans le cas de parents divorcés) comme me l'a assuré une mutuelle ? Je ne trouve pas d'information sur le sujet.

(Je mets de côté le fait qu'il peut aussi avoir sa propre mutuelle étudiante, solution que nous étudierons aussi).

Merci de votre aide.

Par **morobar**, le **15/02/2018** à **11:12**

Bonjour,

Votre fils peut être rattaché à 36 mutuelles si cela vous (ou à lui) chante.

Mais chaque mutuelle n'interviendra qu'au niveau d'un éventuel solde non pris en charge par une première mutuelle.